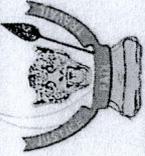


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°200/2024

A L'ENTREPRISE TRINITY ENGINEERING CORPORATION

Après avoir reçu le contrat n° T02/CGPMP/PROGOU/5.P.TSH/2024 conclu avec la Province de la Tshopo, pour un montant total hors taxe de francs congolais vingt-cinq millions sept cent vingt-deux mille cinq cent (CDF 25 722 500,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais cent quatre-vingt mille cinquante-sept, cinquante centimes (CDF 180 057,50), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/10/2024.

Directeur Administratif et Financier

Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur

